

## **BUDGET PRIMITIF 2022**

Le budget 2022 a été élaboré après deux années de crise sanitaire sur la base d'une reprise de l'activité à son niveau dit « normal », sans tenir compte des conséquences pouvant résulter de nouveaux confinements ou autres mesures en lien avec la crise sanitaire.

Le budget primitif 2022 s'inscrit dans le projet de loi de finances 2022, budget de reprise, d'investissement et de normalisation, qui se traduit pour les collectivités par la poursuite du soutien à l'investissement local, la stabilité de l'enveloppe nationale de DGF, la hausse de la péréquation et la mise en place de mesures en matière de fiscalité.

**Le budget 2022 de la commune s'élève à 9 989 237 € € en section de fonctionnement et 4 762 164 € en section d'investissement.**

Ce budget intègre dès à présent une hausse de la fiscalité sur la taxe de foncier bâti de 5 % qui devra être confirmée lors du vote des taux qui interviendra lors de la décision modificative n° 1. L'épargne nette s'élève à 436 k€ sans tenir compte du montant inscrit en dépenses imprévues de fonctionnement. Le budget prévoit un recours à l'emprunt de 2 409 k€, montant qui n'intègre pas encore les résultats du compte administratif 2021.

## Tableau de synthèse selon nomenclature M14

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	TOTAL VOTE 2021	BP 2022	Recettes	TOTAL VOTE 2021	BP 2022
011 Charges à caractère général	2 074 334	2 319 229	70 Produits des services	1 124 998	1 128 602
012 Charges de personnel	5 425 491	6 225 000	73 Impôts et taxes	6 358 593	6 660 622
			<i>dont fiscalité directe</i>	2 504 301	2 735 732
			<i>dont reversements Toulouse Métropole</i>	3 353 342	3 349 571
			<i>dont autres</i>	500 950	575 319
65 Autres charges de gestion	784 249	706 040	74 Dotations et participations	1 822 706	1 898 661
66 Charges financières	39 268	31 733	<i>dont DGF et DSR</i>	246 393	234 965
67 Charges exceptionnelles	27 935	28 164	<i>dont compensation perte ou exo impôts locaux</i>	233 891	233 891
014 Atténuations de produits	112 000	107 403	<i>dont CAF</i>	1 247 784	1 287 000
022 Dépenses imprévues	50 000	50 000	<i>dont autres</i>	92 638	139 405
042 Opérations d'ordre entre sections	354 420	380 000	<i>dont FCTVA</i>	2 000	3 400
023 Virement à la section d'investissement	862 180	141 668	75 Autres produits de gestion courante	138 109	143 852
			76 Produits financiers	-	-
Total	9 729 876	9 989 237	77 Produits exceptionnels	9 500	11 000
			013 Atténuation de charges	240 000	120 000
			042 Opérations d'ordre entre sections	35 970	26 500
			002 Excédent antérieur reporté		
			Total	9 729 876	9 989 237

### INVESTISSEMENT

Dépenses	TOTAL VOTE 2021	BP 2022	Recettes	TOTAL VOTE 2021	BP 2022
			021 Virement de la section de fonctionnement	862 180	141 668
001 Résultat d'investissement reporté			001 Résultat d'investissement reporté	962 019,01	
16 Remboursement dette	110 160	110 000	10 Dotations et fonds divers	1 896 115	251 214
<b>EQUIPEMENT</b>	<b>6 080 954</b>	<b>4 475 664</b>	<i>dotations et fonds divers (fctva)</i>	410 000	251 214
20 <i>immob. Incorporelles</i>	163 942		1068 <i>affectation des resultats</i>	1 486 115,02	0,00
204 <i>subventions équipement</i>	471 522		13 Subventions investissement	713 131	700 000
21 <i>immob. Corporelles</i>	1 521 976		16 Emprunts	734 219	2 408 559
23 <i>immob. En cours</i>	3 923 515		16 Emprunts CNC	5 000	-
23 <i>avance marchés</i>	0	70 000	024 Cessions	750 000	780 723
020 Dépenses imprévues	50 000	50 000	23 Immobilisations (238 avance marchés)	0	70 000
040 Opérations d'ordre entre sections	35 970	26 500	040 Opérations d'ordre entre sections	354 420	380 000
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	314 962	30 000	041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	314 962	30 000
Total	6 592 046	4 762 164	Total	6 592 046	4 762 164

## **A- La section de fonctionnement**

### **1) Les recettes de fonctionnement courant : 9 953 K€**

Les recettes de fonctionnement courant concernent les chapitres 70-73-74-75-013. Elles augmentent de 438 K€ par rapport au total voté 2021, soit +4.40%. Cette évolution est essentiellement le fait de la fiscalité directe et indirecte.

<b>En K€</b>	<b>TV 2021</b>	<b>BP 2022</b>	<b>Ecart</b>
<b>Produits des services</b>	1 125	1 129	+ 4
<b>Impôts et taxes</b>	6 359	6 661	+ 302
<b>Dotations et participations</b>	1 823	1 899	+ 76
<b>Autres produits gestion courante</b>	138	144	+ 6
<b>Atténuation de charges</b>	70	120	+ 50
<b>TOTAL</b>	<b>9 515</b>	<b>9 953</b>	<b>+ 438</b>

#### **PRODUITS DES SERVICES : CHAPITRE 70                    1 129 K€**

Les prévisions budgétaires du chapitre 70 sont en globalité quasiment stables entre 2021 et 2022, même si certains postes à l'intérieur du chapitre connaissent des variations à la hausse et à la baisse.

Le BP 2022 prévoit un retour de l'activité des services cantine/ALAE/ALSH/crèches à un niveau « normal », contrairement à ce que l'on a pu constater dans les réalisations 2021. Cependant, on constate une diminution des recettes cantine/ALAE du fait, non pas des effectifs, mais du fait de la baisse du niveau de quotient familial des familles facturées.

Le portage repas reste sur la même dynamique et compte de plus en plus d'adhérents, soit une augmentation prévue pour 2022 de +6 k€.

Montants en euros :

Compte	Désignation	TV 2021	BP 2022
70311	concessions cimetiére	6 000	7 000
7067	repas cantine et ALAE	589 704	573 550
7066	portage	96 000	102 000
7066	creche bambins	62 900	66 800
7066	creche lutins	188 321	189 468
7066	Halte garderie	16 423	14 244
70632	centre de loisirs	106 800	113 200
70632	centre de loisirs Convention Vacs Loisirs CAF	9 000	9 000
70873	remboursement frais CCAS	32 000	36 000
70876	remboursement de frais par le GFP de regroupement		
70878	remboursement frais par d'autres collectivités	4 200	2 500
70878	terrains en friches	1 500	1 700
70878	charges immeubles	6 000	7 000
70878	remb frais fourrière	800	800
7062	produits culture	2 950	2 400
7062	abonnements bibliotheque	2 200	2 800
7088	disques de stationnement	200	140
7088	régie fourrière animale		
7088	régie débit de boissons		
<b>TOTAL</b>		<b>1 124 998</b>	<b>1 128 602</b>

**IMPOTS ET TAXES : CHAPITRE 73**

**6 661 K€**

Le chapitre 73 voté en augmentation de 302 k€ par rapport au total voté 2021 a été construit en tenant compte d'une hausse du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 5% et d'une augmentation très prudentielle de certains postes de recettes par rapport aux réalisations 2021.

Montants en euros :

Compte	Désignation	TV 2021	BP 2022
73111	contributions directes : taxe d'habitation, taxes foncières	2 504 301	2 526 672
73111	contributions directes : produit supplémentaire suite augmentation taux		209 060
73211	attribution compensation reversée par Toulouse Métropole	2 769 557	2 746 801
73211	attribution compensation dans le cadre de la réforme de la TEOM	443 238	443 238
73212	dotation solidarite communautaire (DSC)	140 547	159 532
7336	droits de place : occupation du domaine public	4 300	5 319
7336	droits place : marche de plein vent	16 650	20 000
7368	emplacements publicitaires TLPE	90 000	100 000
7381	droits mutation	390 000	450 000
<b>TOTAL</b>		<b>6 358 593</b>	<b>6 660 622</b>

➤ **La fiscalité : 2 736 K€**

Pour rappel, le taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties intègre le taux départemental et un coefficient correcteur pour communes dites surcompensées est appliqué sur le produit fiscal.

Le produit fiscal 2022 a été déterminé à partir des bases définitives 2021 transmises par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), sans application d'une évolution physique des bases ni l'application d'un coefficient d'actualisation forfaitaire. Le produit fiscal 2022 est estimé à 2 736 k€, 231 k€ de recettes fiscales supplémentaires par rapport à 2021 dont 209 k€ liées à la hausse du taux de foncier.

Le nouveau taux de TFPB passerait de 38.91% en 2021 à 40.86% en 2022.

### ➤ Reversements de Toulouse métropole : 3 350 K€

Ces reversements viennent compenser les ressources de taxe professionnelle perçues par la commune en 2000. Ces ressources transférées à la communauté d'agglomération du Grand Toulouse ont été diminuées du montant des transferts de charge successifs qui ont été opérés au profit des différentes entités juridiques intercommunales depuis la communauté d'agglomération jusqu'au statut actuel de métropole (mobilité, eau assainissement, propreté, développement économique, ordures ménagères, gens du voyage ....).

Ces reversements se composent de l'attribution de compensation (AC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC).

La commune perçoit également une attribution de compensation complémentaire suite à la réforme de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères menée par Toulouse métropole en 2021, celle-ci s'élève à 443 k€.

Contrairement à l'AC (hors AC complémentaire) qui diminue chaque année de 23 k€, en 2021, le montant de la DSC augmente de 19 k€.

### ➤ Les droits de mutation : 450 K€

Les droits de mutation connaissent une bonne dynamique depuis 2015 et explosent en 2021.

Chaque année, les prévisions budgétaires sont établies de manière prudentielle. L'année 2022 est basée sur l'évolution du produit constatée annuellement.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prévisions 2021	BP 2022
Droits de mutation	371 k€	365 k€	397 k€	380 k€	389 k€	446 k€	550 k€	450 k€

### **DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : CHAPITRE 74**

**1 899 K€**

Les prévisions 2022 du chapitre 74 sont en hausse de 76 k€ par rapport aux prévisions budgétaires 2021 malgré la poursuite de la baisse de la DGF (dotation forfaitaire + dotation de solidarité rurale) pour la commune de 11 k€, et ce, grâce à :

-la hausse des participations de l'Etat pour les contrats aidés (+23 k€), les participations du département perçues en 2021 ne sont pas reconduites dans les prévisions 2022,

-la prise en compte de l'acompte de subvention à percevoir dans le cadre de la création d'un poste de conseiller numérique (+25 k€),

-l'augmentation des recettes versées par la CAF au titre des PSU (+39 k€).

Montants en euros :

Compte	Désignation	TV 2021	BP 2022
7411	Dotation forfaitaire de la DGF	246 393	234 965
74121	Dotation de Solidarité Rurale (DSR)		
744	FCTVA	2 000	3 400
7461	Dotation générale de décentralisation	0	
74718	Emplois aidés	13 195	36 000
74718	Fond d'amorçage rythmes scolaires	47 683	47 733
74718	Participation frais d'élections	3 000	2 412
74718	participation académie service minimum accueil scolaire	1 000	500
74718	Participation Etat création poste conseiller numérique		25 000
7472	région	0	0
7473	département	0	0
74748	Participation Fonbeauzard RAM	27 000	27 000
74748	Participation Fonbeauzard église	760	760
7478	Autres organismes (CAF, MSA.....)	1 247 784	1 287 000
74835	Compensation taxe d'habitation	0	
74834	Compensation taxes foncières (bâties et non bâties)	233 891	233 891
7482	Compensation baisse droits de mutation	0	
<b>TOTAL</b>		<b>1 822 706</b>	<b>1 898 661</b>

➤ **DGF : dotation globale de fonctionnement : 246 K€**

Malgré la volonté du gouvernement de stabiliser l'enveloppe globale de la DGF depuis 2018 (enveloppe votée au projet de loi de finances 2022 stabilisée à hauteur de 26.8 milliards d'euros), la commune perd de la DGF à hauteur de 11 k€, et ce malgré l'évolution de la population (9013 habitants en 2022).

En k€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Montant Dotation forfaitaire</b>	560	386	263	223	198	160	144	128
<b>Montant DSR</b>	79	84	87	91	94	97	102	107
<b>Montant DGF</b>	639	470	350	314	293	257	246	235

➤ **Les participations de la CAF : 1 287 K€**

Ces recettes augmentent de 40 k€ entre 2020 et 2021, correspondant au niveau du compte administratif prévisionnel 2021.

➤ **Les recettes liées au dispositif d'insertion : 36 K€**

Le montant de ces aides est prévu en hausse de 23 k€ au vu du nombre de contrats pouvant en bénéficier.

**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 75 144 K€**

Les prévisions de recettes sur ce chapitre en hausse de 6 k€ par rapport à 2021 intègrent en année pleine la mise à disposition du parking Lucie Aubrac, ainsi que la révision mécanique des loyers.

La location du bar brasserie prévue initialement en 2021 est décalée dans le temps compte tenu des retards engendrés par la crise sanitaire.

**ATTENUATION DE CHARGES : CHAPITRE 013 120 K€**

Ce chapitre qui concerne le remboursement par l'assurance des salaires et charges liés à certaines absences du personnel est en baisse de 120 k€ par rapport aux prévisions budgétaires totales 2021 en fonction des dossiers en cours.

**2) Les dépenses de fonctionnement courant : 9 358 K€**

Les dépenses courantes sont constituées des chapitres 011, 012, 65 et 014.

Dans la continuité des budgets précédents, les dépenses de fonctionnement courant 2022 sont prévues en augmentation de 11.32 %, soit + 952 k€ par rapport au budget 2021, principalement sur les chapitres 011 (+245 k€), 012 (+790 k€). A l'inverse, le chapitre 65 est en baisse de 78 k€ par rapport à 2021, il en est de même du chapitre 014 (-5 k€).

En K€	Total voté 2021	BP 2022	Ecart
Charges à caractère général	2 074	2 319	+ 245
Charges de personnel	5 435	6 225	+ 790
Autres charges de gestion courante	784	706	- 78
Atténuations de produit	112	107	- 5
<b>TOTAL</b>	<b>8 405</b>	<b>9 357</b>	<b>+ 952</b>

Une somme de 50 k€ a également été inscrite en dépenses imprévues.

## CHARGES A CARACTERE GENERAL : CHAPITRE 011 2 319 K€

Contrairement à 2021 où le chapitre 011 a été voté en baisse de 1.09%, le BP 2022 prévoit une hausse des crédits de 11.81% par rapport au total voté 2021 du fait principalement de :

- L'augmentation du nombre de repas scolaires fabriqués représentant +11 645 par rapport au BP 2021 mais en réalité 6200 repas supplémentaires du fait d'une estimation erronée au budget 2021, le nombre de repas a été ajusté au compte administratif prévisionnel 2021,
- L'évolution du prix unitaire du repas qui passe de 1.95 € en 2021 à 2.10 € en 2022 du fait de l'application de la loi EGALIM (+82 k€),
- La location d'un nouveau véhicule frigorifique pour le portage des repas (+4k€),
- La location de modulaires à la Mairie (+30 k€) et la location d'un modulaire à l'école Jules Ferry (+8 k€),
- L'augmentation du tarif des fluides (+45 k€),
- L'extension du périmètre de la prestation ménage externalisée à de nouveaux locaux (+11 k€),
- L'augmentation du coût des produits d'entretien suite à la mise en place des éco labels (+12 k€)
- L'extension de la prestation d'assistance informatique (+10 k€),
- L'augmentation du coût des maintenances informatiques suite à l'acquisition de nouveaux logiciels (+10 k€),
- La mise en place d'assurances dommages ouvrage pour l'aménagement du bâtiment route de Fronton en bar brasserie ainsi que pour le nouveau foyer municipal (+13 k€),
- La création d'un service économie-emploi.

Montants en euros :

	Total voté 2021	BP 2022
<b>PETITE ENFANCE</b>	<b>126 880</b>	<b>123 960</b>
Relais d'assistantes maternelles	4 230	4 230
Crèche bambins	4 940	4 940
Crèche lutins	8 940	8 940
Halte garderie	3 050	3 050
Services communs Crèches	300	300
Places en crèche privée	99 000	100 000
Achat de vêtements de travail	6 420	2 500
<b>EDUCATION-ENFANCE-JEUNESSE</b>	<b>131 780</b>	<b>132 180</b>
<b>crédits scolaires année n</b>	<b>50 930</b>	<b>50 380</b>
<i>matisse credits scolaires</i>	10 450	10 450
<i>poussin credits scolaires</i>	9 240	9 020
<i>ferry credits scolaires</i>	18 590	17 985
<i>hugo credits scolaires</i>	12 650	12 925

<b>autres dépenses scolaires</b>	<b>6 650</b>	<b>6 750</b>
<i>matisse</i>	850	850
<i>poussin</i>	750	750
<i>ferry</i>	2 700	2 700
<i>victor hugo</i>	2 350	2 450
<b>ALAE</b>	<b>11 250</b>	<b>12 950</b>
<b>CLAS / Parentalité</b>	<b>3 650</b>	<b>3 250</b>
<b>ALSH</b>	<b>56 100</b>	<b>55 650</b>
<b>Conseil Municipal des Jeunes</b>	<b>3 200</b>	<b>3 200</b>
<b>Services communs</b>		
<b>CUISINES CENTRALES ET SATELLITES RESTAURATION</b>	<b>408 571</b>	<b>521 276</b>
<b>Production</b>	<b>354 726</b>	<b>448 400</b>
<i>denrées cuisines centrales repas scolaires-crèches-portage-ALSH et assimilés</i>	318 000	401 000
<i>autres charges à caractère général</i>	36 726	47 400
<b>livraison</b>	<b>21 500</b>	<b>32 056</b>
<b>distribution satellites</b>	<b>7 725</b>	<b>11 800</b>
<b>services communs</b>	<b>23 320</b>	<b>27 720</b>
<b>Programme National Nutrition Santé</b>	<b>1 300</b>	<b>1 300</b>
<b>CULTURE-SPORT-VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>68 520</b>	<b>71 566</b>
<i>culture</i>	32 690	33 660
<i>bibliothèque</i>	15 700	16 326
<i>cinéma</i>	12 230	11 080
<i>sports -vie associative</i>	7 900	10 500

<b>TECHNIQUE- URBANISME- ENVIRONNEMENT</b>	<b>757 936</b>	<b>842 410</b>
batiments	125 756	156 170
espaces verts	102 460	104 100
équipements sportifs	25 320	25 320
voirie	38 300	35 100
urbanisme	49 700	48 920
environnement	3 200	5 000
eau-energie-fluides	413 200	467 800
<b>HYGIENE</b>	<b>87 000</b>	<b>116 150</b>
entretien menager	62 000	91 150
produits et équipements sanitaires covid	25 000	25 000
<b>POLICE</b>	<b>91 705</b>	<b>95 725</b>
<b>COMMUNICATION</b>	<b>49 342</b>	<b>46 480</b>
<b>MARCHE DE PLEIN VENT</b>	<b>2 000</b>	<b>3 500</b>
<b>SERVICES ADMINISTRATIFS ET MOYENS GENERAUX</b>	<b>350 600</b>	<b>365 982</b>
Affaires générales ( état civil-courrier-fournitures bureau-fêtes cérémonies...)	47 600	48 582
Economie emploi		3 000
Informatique-téléphonie-numérique	120 000	144 600
Finances-marches publics-direction générale (assurances, annonces légales marchés, documentation)	115 000	115 000
Assurances Dommages ouvrages	5 000	17 800
Ressources humaines+prevention	62 000	36 000
Jumelage	1 000	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 074 334</b>	<b>2 319 229</b>

**CHARGES DE PERSONNEL : CHAPITRE 012**

**6 225 K€**

Les charges de personnel augmentent de 790 k€ entre 2021 et 2022.

L'évolution de la masse salariale pour 2022 intègre les éléments suivants :

- Glissement Vieillesse Technicité (GVT) (avancement d'échelons...),
- Impact des décisions gouvernementales de revalorisation des grilles indiciaires du 1er et du 2ème grade des catégories C,
- Révision du régime indemnitaire avec la mise en place du RIFSEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel
- La création de nouveaux postes : Police municipale, emploi de conseiller numérique, poste de chargé de mission économie emploi.
- Les effets en année pleine de recrutements opérés en 2021 et les renforts apportés sur certains services : DSTUE, Restauration Hygiène des Equipements Publics Communaux, Communication, Culture, Petite enfance, CCAS, RH...
- L'augmentation conséquente des assurances statutaires.

**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : CHAPITRE 65                      706 K€**

Ces dépenses ont été prévues en baisse de 78 k€ en 2022 par rapport à 2021.

Il y a d'une part une diminution des dépenses de 131 k€ qui résulte notamment :

- des participations SDEHG : elles passent désormais en investissement au chapitre 204 et non plus en annuités en fonctionnement pour les nouveaux travaux réalisés, 2021 était une année particulière avec une dépense relative à l'effacement des réseaux chemin Méric (-79 k€),
- de la fin de la participation à Fonbeauzard pour le collège les Violettes (-15k€)
- de la baisse des subventions aux associations, notamment avec la fin de la subvention au CBE (-37 k€).

Et d'autre part, des dépenses supplémentaires de 53 k sont à relever, principalement :

- des prévisions de subventions aux associations en augmentation hors disparition de la subvention au CBE (+14 k€)
- la hausse de la participation de la ville au CCAS (+30 k€) afin de compenser la baisse du fonds de roulement du CCAS de 18k€, l'évolution des dépenses de +13 k€ du fait de la mise à disposition d'un agent, des aides et des admissions en non valeurs, ainsi que la perte de recettes relatives aux loyers.
- l'augmentation des crédits nécessaires pour les créances éteintes et les créances irrécouvrables (+7 k€) au vu des niveaux atteints au Compte Administratif prévisionnel 2021.

A noter toutefois sur ce chapitre que compte tenu de la modification des statuts du syndicat du bassin Hers Girou, la subvention à verser à ce syndicat n'a pu être réellement appréciée à ce jour

Compte	Désignation	Total voté 2021	BP 2022
65548	Participation organismes regroupement	293 567	218 950
	Hersain bocage	157 000	161 000
	SDEHG	134 767	56 000
	Synd Bassin Hers Girou	1 300	1 450
	Synd Haute garonne environnement (ex SMPE)	500	500
65548	Participation organismes regroupement		0
65548	Participation à Fonbeauzard collège violettes	15 038	0
657362	CCAS	140 000	170 000
6574	Subventions associations	190 283	166 760
6541	Créances irrécouvrables	5 000	9 000
6542	Créances éteintes	1 000	4 000
6558	Autres contributions obligatoires	6 500	4 000
65888	Autres charges de gestion courante	10	10
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	320	320
6531/6532/6533/6534/6535	Indemnités élus et autres charges associés formations et déplacements élus	132 530	133 000
<b>TOTAL</b>		<b>784 248</b>	<b>706 040</b>

**ATTENUATION DE PRODUITS : CHAPITRE 014 107 K€**

Elles comprennent :

- les pénalités « SRU » : elles s'élèveraient au total à 50 k€ en 2022, l'évolution du taux de logements sociaux construits sur la commune passerait de 16.02 % en 2021 à 15,91 % en 2022.

- la contribution au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 57K€, peu d'évolution.

En k€	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	BP 2021	BP 2022
<b>Contribution SRU</b>	82	86	67	55	50
<b>Fonds péréquation ressources communales et intercommunales (FPIC)</b>	63	56	56	57	57
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>142</b>	<b>123</b>	<b>112</b>	<b>107</b>

Les prévisions des charges financières sont en baisse entre 2020 et 2021 de 8 k€ en raison de l'extinction progressive de la dette et de la renégociation d'un emprunt. Les ICNE (intérêts courus non échus) prévus au budget 2022 sont négatifs comme en 2021 car la commune se désendette.

En K€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Intérêts emprunts 66111	51	52	48	44	41	33
Intérêts courus non échus 66112	22	-2	-2	-2	-2	-2
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>50</b>	<b>46</b>	<b>42</b>	<b>39</b>	<b>31</b>

## **B- La section d'investissement**

### **1) Le remboursement du capital de la dette**

Ce poste reste stable pour s'établir à 110 k€ pour 2022.

En effet, suite à la renégociation d'emprunt, le montant du capital à amortir sur le prêt pour les huit années restantes reste identique mais est affecté différemment :

- avant la renégociation, le capital à rembourser s'étalait de 20 à 27 k€ par an,
- après renégociation, le capital à rembourser s'étale de 22 à 25 k€ par an.

### **2) Les dépenses d'équipement**

*NB : compte tenu du caractère pluriannuel des dépenses d'investissement, les crédits inscrits ne concernent que les montants qui devraient être payés dans l'année. Certaines concernent des opérations faisant l'objet d'une autorisation de programme pour lesquelles seuls les crédits de paiement nécessaires aux dépenses de l'exercice 2022 sont inscrits au budget. Il s'agit des opérations de construction d'un nouveau Foyer municipal, du réaménagement du parc municipal, la construction du nouveau groupe scolaire Gratian et l'extension de la Mairie.*

**Les dépenses d'équipement 2022 s'élèvent à 4 476 k€.** Ces investissements sont scindés en trois types et sont inscrits sur les différents chapitres budgétaires 20, 21, 23 et 204 :

- **Opérations identifiées nominativement dans le programme pluriannuel d'investissement : 3 704 k€**
  - Construction du Foyer municipal : 1 549 k€,
  - Solde des Travaux Bar/brasserie : 19 k€,
  - Aménagement et extension du Parc de l'Europe : 325 k€

- Construction d'un nouveau groupe scolaire Gratian : 1 306 k€,
  - Modulaires DSTUE : 17 k€,
  - Projet d'extension de la Mairie : 118 k€,
  - Archives et salles de réunion à Savary : 370 k€.
- **Travaux, améliorations et réparations du patrimoine communal : 349 k€**
- Travaux d'éclairage public : 10 k€,
  - Mise en place de la vidéoprotection 71-73 route de Fronton : 6 k€,
  - Travaux de rénovation zinguerie ALSH : 13 k€,
  - Travaux éclairage école Poussin : 3 k€,
  - Installation de brises soleil école Hugo : 29 k€,
  - Transfert et aménagement du préfabriqué archives vers école Matisse : 30 k€,
  - Divers travaux Matisse : 7 k€,
  - Travaux d'étanchéité préau : 4 k€,
  - Traitement acoustique et sécurisation rampe d'accès Galopins : 12 k€,
  - Divers travaux Relais Petite Enfance : 5 k€,
  - Travaux étanchéité toiture et plomberie Cuisines centrales : 28 k€,
  - Réparation parois gymnase, mise à niveau du contrôle d'accès et travaux d'étanchéité : 17 k€,
  - Changement des menuiseries bâtiment CCAS : 10 k€,
  - Travaux sur chéneaux extérieurs Brassens : 15 k€,
  - Mise en place d'une alarme anti intrusion Savary : 15 k€,
  - Etude aménagement espace scénique Savary : 2 k€,
  - Installation de sèche mains dans les écoles : 45 k€,
  - Aménagement espaces verts cimetière : 2 k€,
  - Installation et raccordement des modulaires Mairie : 26 k€,
  - Déplacement de la baie de brassage informatique accueil Mairie : 12 k€,
  - Travaux escalier dans les locaux associatifs au dessus de la police : 8 k€,
  - Enveloppe Divers travaux : 50 k€.
- **Équipement des services : 423 k€**
- Mobilier/matériel ALSH : 3 k€,
  - Mobilier/matériel ALAE : 3 k€,
  - Mobilier/matériel Ecole J Ferry : 1 k€,
  - Mobilier/matériel Ecole Poussin : 2 k€,
  - Mobilier/matériel Ecole Matisse : 1 k€,
  - Mobilier/matériel Ecole Hugo : 6 k€,
  - Projet socle numérique écoles : 50 k€,
  - Mobilier/matériel crèche Bambins : 1 k€,
  - Mobilier/matériel crèche Lutins : 1 k€,
  - Mobilier/matériel crèche Galopins : 2 k€,
  - Mobilier/matériel crèche Relais Petite Enfance : 1 k€,
  - Equipement complexe sportif : 1 k€,
  - Matériel, Outillage et véhicules ateliers municipaux : 63 k€,
  - Équipement cuisines centrales et satellites : 41 k€,
  - Acquisitions livres, CD, DVD médiathèque : 14 k€,
  - Mobilier et équipement médiathèque : 2 k€,
  - Évolution du site internet : 3 k€,
  - Mobilier, matériel, informatique, véhicules : 224 k€,
  - Équipement police : 4 k€.

Un montant de 50 k€ a été également inscrit en dépenses imprévues.

### **3) Les recettes d'investissement**

Outre le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (141 668 €) et les opérations d'ordre entre sections (30 000 €), le financement de ce programme d'investissement est assuré par :

- l'épargne nette : 436 k€
- le FCTVA : 221 k€
- la Taxe d'Aménagement Majorée (TAM) : 30 k€,
- les subventions : 700 k€ (Construction du foyer municipal 100 k€, construction du nouveau groupe scolaire 300 k€ au titre de la DETR et 300 k€ au titre du contrat de territoire)
- la cession d'immeuble 781 k€ (ilot DSTUE).

Enfin, pour équilibrer la section d'investissement, un recours à l'emprunt de 2 409 k€ est nécessaire. Le résultat de clôture de l'exercice 2021 qui sera pris en compte lors de la décision modificative n°1, estimé à ce jour à 526 k€, devrait venir atténuer ce recours à l'emprunt au niveau de celui prévu dans la prospective. Ce rééquilibrage s'opérera lors de la décision modificative n° 1 qui intégrera dans les prévisions 2022 les résultats de l'exercice 2021.